

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue au Centre d'Interprétation du cerf de Virginie, le lundi 3 juillet 2023 à 19 h, à laquelle sont présents le maire Roch Carpentier et les conseillers messieurs Gilles Courchaine Yves Morin ainsi que les conseillères mesdames Linda Lirette et Sylvie Leclair formant quorum sous la présidence du maire. La conseillère madame Mélanie Renaud ainsi que le conseiller monsieur Hugo Carle ont motivé leur absence.

Madame Lorraine Fondeville, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée

**1.1 Ouverture de l'assemblée
2023-07-R12558**

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**1.2 Adoption de l'ordre du jour
2023-07-R12559**

Gilles Courchaine appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes et procès-verbaux
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juin 2023
 - 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
3. Parole au public et période de questions
4. Administration
 - 4.1 Adoption du Règlement numéro 329-23 : Règlement relatif aux ventes de garage
 - 4.2 Embauche de la préposée au Centre d'interprétation du cerf de Virginie
 - 4.3 Modification du Site web
 - 4.4 Abonnement CANVA
 - 4.5 Formations ADMQ
 - 4.6 Entretien ménager – Bureau municipal
5. Incendie et sécurité publique
 - 5.1 Octroi de contrat – Échangeur d'air
 - 5.2 Adoption de la régie des pompiers
6. Travaux publics
 - 6.1 Adoption du plan d'ingénieurs
7. Hygiène du milieu et environnement

8. Urbanisme et développement économique/touristique
- 8.1 Tarifs – Station de lavage de bateaux
9. Loisirs, culture et bibliothèque
10. Responsabilité sociale
11. Varia, correspondances et autres
12. Parole au public et période de questions
13. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2. Adoption des comptes et des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juin 2023 2023-07-R12560

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2023-07-R12561

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 158 781,51 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	12 029,68 \$
Comptes à payer :	103 261,15 \$
Salaires :	43 490,68 \$

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

3.0 Parole au public

4.0 Administration

4.1 Adoption du Règlement numéro 329-23 : Règlement relatif aux ventes de garage 2023-07-R12562

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'adopter le Règlement 329-23 : Règlement relatif aux ventes de garage.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 Embauche de la préposée au Centre d'interprétation du cerf de Virginie 2023-07-R12563

La conseillère, madame Linda Lirette se retire sur ce point.

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu de procéder à l'embauche de Madame Joanne Lyrette comme préposée au Centre d'interprétation du cerf de Virginie.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Modification du Site web 2023-07-R12564

Gilles Courchaine appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu d'accepter le forfait entourage pour la modification du site web de la municipalité au coût de 1 500 \$/année plus taxes et de mettre fin au contrat avec WebAction. Il est également résolu que la dépense sera prise à même le poste budgétaire publicité et information.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.4 Abonnement CANVA 2023-07-R12565

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu de procéder à l'abonnement CANVA au coût de 16,99 \$/mois et de rembourser les frais encourus depuis janvier 2023 à madame Jodane Courchesne et ce, pour un montant de 101,94 \$.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.5 Formations ADMQ 2023-07-R12566

Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à suivre la formation ADMQ, l'adjudication des contrats municipaux : fondements, obligations et contrôles au coût de 199 \$ plus taxes. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à suivre la formation ADMQ, le budget municipal et son cycle financier au coût de 399 \$ plus taxes.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.6 Entretien ménager – Bureau municipal 2023-07-R12567

Le conseiller, monsieur Yves Morin se retire sur ce point.

Linda Lirette appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'octroyer le contrat de ménage à madame Julie Labelle à raison de 25 \$/heure. Il est également résolu qu'une période d'essai de 3 mois est prévue et qu'à la suite de cette période d'essai, le contrat soit attribué pour une période d'une année.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.0 Incendie et sécurité publique

5.1 Octroi de contrat – Échangeur d'air 2023-07-R12568

Sylvie Leclair appuyée de Gilles Courchaine propose et il est résolu d'accepter la soumission des Entreprises d'électricité Thibault (1987) Ltée au coût de 16 845 \$ plus taxes pour l'installation d'un échangeur d'air à la caserne dans le cadre du PRABAM.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 Adoption de la régie des pompiers 2023-07-R12569

Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'accepter la régie interne de la brigade incendie de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau telle que rédigée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6.0 Travaux publics

6.1 Adoption du plan d'ingénieurs 2023-07-R12570

Gilles Courchaine appuyé de Yves Morin propose et il est résolu d'approuver le plan d'ingénieurs rédigé par l'Équipe Laurence, ingénierie civile pour le plan concernant les travaux de voirie sur le chemin Rivière Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

7.0 Hygiène du milieu & environnement

8.0 Urbanisme et développement économique/touristique

8.1 Tarifs – Station de lavage de bateaux 2023-07-12571

Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu que les tarifs pour la station de lavage de bateaux soient les suivants :

- Résidents : Gratuit
- Non-résidents : 25 \$

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

9. Loisirs, culture et bibliothèque

10. Responsabilité sociale

11. Varia, correspondances & autres

12. Parole au public et période de questions

13. Levée de l'assemblée 2023-07-R12572

Yves Morin appuyé de Gilles Courchaine propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h05.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Roch Carpentier
Maire

Lorraine Fondeville
Directrice générale adjointe
Greffière-trésorière adjointe